

[AccueilRevenir à l'accueilCollectionBoite_002 | Système pénal. XVIIe-XVIIIe sièclesCollectionBoite_002-12-chem | Réformateurs XVIIIe siècle. ItemDufriche de Valazé. Des loix pénales. 1784. \[photocopie\]](#)

Dufriche de Valazé. Des loix pénales. 1784. [photocopie]

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Coteb002_f0433

SourceBoite_002-12-chem | Réformateurs XVIIIe siècle.

LangueFrançais

TypeFicheLecture

Références bibliographiques[Valazé, Loix pénales 1784](#)

Référentiel BNF<https://data.bnf.fr/ark:/12148/cb31518734r>

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 20/07/2020 Dernière modification le 23/04/2021

Données de data.bnf.fr

AUTEUR : Valazé, Charles-Éléonore Dufriche de (1751-01-23 -- 1751-01-23)

TITRE Loix pénales

LIEU DE PUBLICATION Alençon

DATE 1784

EDITEUR Alençon : impr. de Malassis le jeune , 1784

Loix pénales.

377

Crimes.

Peines.

Mutuler un homme ou un enfant.

Je crois que pour prévenir des haines interminables, il faut condamner le coupable aux travaux publics à perpétuité.

Aux travaux publics à perpétuité.

Faire empirer les maux des malades, par des drogues nuisibles.

En cas de récidive.

Un an de prison.
Déportation pendant dix ans.

En cas de nouvelle récidive.

Condamnation à perpétuité aux travaux publics.

Empêcher par force les secours de la Médecine.

Six mois de prison.

Allumer la nuit des feux trompeurs sur les grèves de la mer & dans des lieux périlleux, pour y attirer & faire perdre les navires.

Aux travaux publics pendant dix ans.



